

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



DÉCISION DU MAIRE
N° DEC 2023.11.06/244

Thème : ASSURANCES

Objet : SMACL Assurances - Avenant n° 3 - Contrat d'assurance « Flotte automobile et risques annexes » - Adjonctions et retraits de véhicules-engins - Années 2022 et 2023

Le Maire de la commune de Briançon (Hautes-Alpes),

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L. 2122-22 (6°), L. 2122-23, L. 2131-1 et L. 2131-2 ;

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date du 03 juillet 2020 ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints en date du 03 juillet 2020 ;

Vu la délibération n° DEL 2020.10.01/108 du conseil municipal en date du 01 octobre 2020, portant délégation au Maire pour exercer au nom de la ville les attributions indiquées à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la décision n° 2015.11.19/154 portant attribution du marché de services « Assurance - Flotte automobile et risques annexes » à la société SMACL Assurances ;

Considérant que les adjonctions et retraits de véhicules-engins intervenus au cours des années 2022 et 2023 nécessitent la régularisation d'un avenant au contrat d'assurance « Flotte automobile et risques annexes » ;

DECIDE

Article 1 :

La commune de Briançon est autorisée à conclure un avenant n° 3 au contrat d'assurance « Flotte automobile et risques annexes » pour prendre en compte les adjonctions et retraits de véhicules et engins intervenus au cours des années 2022 et 2023.

Article 2 :

L'avenant de régularisation s'élève à la somme de 740,47 € (- 73,47 € pour l'année 2022 et 813,94 € pour l'année 2023).

Article 3 :

Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, le 1er adjoint, est autorisé à signer l'avenant et toute pièce, de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Article 4 :

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Marseille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en sous-préfecture ;
- date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Article 5 :

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les conditions réglementaires habituelles, publiée au recueil des actes administratifs de la commune, notifiée à l'intéressé et transmise :

- au représentant de l'État dans l'arrondissement de Briançon ;
- au receveur municipal.

Fait à Briançon, le 16 NOV. 2023

Le Maire,

Arnaud MURGIA



Transmise le : 17 NOV. 2023
Affichée le : 20 NOV. 2023
Notifiée le : 20 NOV. 2023



VILLE DE BRIANCON
HOTEL DE VILLE
IMMEUBLE LES CORDELIERS
05105 BRIANCON CEDEX

Indice en vigueur : 128,16

N° : 006423/G

N° Police : V.A.M.0004

AVENANT

NUMERO

0003

VEHICULES A MOTEUR

D'un commun accord entre les parties, et sans qu'il soit autrement dérogé aux clauses et conditions du contrat auquel il est annexé, le présent avenant entérine les modifications définies à l'état ci-joint.

Niort, le 6 novembre 2023.

Pour la Personne Morale,

Pour la Société,
Le Directeur Général
Patrick BLANCHARD



> Pour tout renseignement

05 49 32 56 63

Du lundi au jeudi de 08h30 à 18h00

Le vendredi de 08h30 à 17h00

sudest@smacl.fr

MONSIEUR LE MAIRE
VILLE DE BRIANCON
HOTEL DE VILLE
IMMEUBLE LES CORDELIERS
05105 BRIANCON CEDEX

Références à rappeler : 006423/G - FSMACL2023391839
VILLE DE BRIANCON
Votre N° SIRET : 21050023700016
N° d'engagement : MARCHE

> **Facture N° FSMACL2023391839 - Date d'émission : 06/11/2023**

SMACL Assurances SA (SIRET 833 817 224 00029)

N° appel cotisation	Nature et période d'exécution de l'opération	Quantité facturée	Cotisation HT	Cotisation TTC
ACA2023024249	Avenant n°003 du contrat AO VAM n°3040-0004 pour l'exercice 2022	1	-16,66 €	-73,47 €
ACA2023024250	Avenant n°003 du contrat AO VAM n°3040-0004 pour l'exercice 2023	1	767,57 €	813,94 €
		Total	750,91 €	740,47 €
			Total à payer	740,47 €

Ce prix TTC intègre les taxes de toute nature au regard de la fiscalité applicable à la date d'exécution de l'opération (voir le détail des taxes en pièce-jointe).

Modalités de règlement

Votre prochain règlement doit intervenir dans un délai de 30 jours (à compter de la date d'opération) ; par chèque, par mandat ou par virement.

Tout retard de paiement fera l'objet de versement d'intérêts moratoires calculés en fonction du nombre de jours de retard et appliqués au montant qui subit le retard (calculés selon les dispositions du Décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique). Ils commencent à courir le lendemain de l'expiration du délai de paiement et jusqu'à la date de mise en paiement incluse. Une indemnité de 40 € pour frais de recouvrement, montant forfaitaire dû dès le 1er jour de retard s'ajoutera systématiquement aux pénalités (non incluse dans la base de calcul des intérêts moratoires).





> Pour tout renseignement

05 49 32 56 63

Du lundi au jeudi de 08h30 à 18h00

Le vendredi de 08h30 à 17h00

sudest@smacl.fr

PM-FRV-GVC-001 / V3.1

MONSIEUR LE MAIRE
VILLE DE BRIANCON
HOTEL DE VILLE
IMMEUBLE LES CORDELIERS
05105 BRIANCON CEDEX

Nos références à rappeler : 006423/G
AO VAM N° 3040-0004

Niort, le 6 novembre 2023

> Appel de cotisations

Date opération	N° appel cotisation	Nature opération	Cotisation HT	Taxes	Cotisation TTC
06/11/2023	ACA2023024249	Avenant n°003 du contrat AO VAM n°3040-0004 pour l'exercice 2022	-16,66 €	-56,81 €	-73,47 €
		dont garantie catastrophes naturelles	0,55 €	-0,12 €	0,43 €
Montant en votre faveur					-73,47 €

Ce prix TTC intègre les taxes de toute nature au regard de la fiscalité applicable à la date d'opération.
L'indice SRA en vigueur est de 128,16.

**Si vous êtes éligible à la facturation électronique,
retrouvez vos factures sur votre portail Chorus dans les meilleurs délais.**

2023110611031546042722 - doc 1 / 1 - page 1 / 2



> Détail des taxes et des contributions réglementaires

Libellé	Cotisation HT	Taux de taxe	Taxe	Cotisation TTC
Responsabilité civile	-133,70 €	35,0 %	-46,80 €	-180,50 €
Vol et tentative de vol	-6,68 €	18,0 %	-1,20 €	-7,88 €
Incendie	-4,25 €	18,0 %	-0,77 €	-5,02 €
Bris de glace	-6,39 €	18,0 %	-1,15 €	-7,54 €
Dommages	-112,27 €	18,0 %	-20,21 €	-132,48 €
Attentat	-0,26 €	18,0 %	-0,05 €	-0,31 €
Catastrophes naturelles	-0,67 €	18,0 %	-0,12 €	-0,79 €
Assistance	-10,93 €	18,0 %	-1,97 €	-12,90 €
Défense pénale et recours	-18,45 €	9,0 %	-1,66 €	-20,11 €
Responsabilité civile	93,70 €	17,0 %	15,93 €	109,63 €
Vol et tentative de vol	12,24 €	0,0 %	0,00 €	12,24 €
Incendie	7,70 €	0,0 %	0,00 €	7,70 €
Bris de glace	12,24 €	0,0 %	0,00 €	12,24 €
Dommages	134,10 €	0,0 %	0,00 €	134,10 €
Attentat	0,46 €	0,0 %	0,00 €	0,46 €
Catastrophes naturelles	1,22 €	0,0 %	0,00 €	1,22 €
Assistance	2,52 €	0,0 %	0,00 €	2,52 €
Défense pénale et recours	12,76 €	9,0 %	1,19 €	13,95 €
TOTAL	-16,66 €		-56,81 €	-73,47 €

En application de l'article 261 C 2° du Code Général des Impôts (CGI), les opérations d'assurance sont exonérées de TVA et soumises à la TCA (Taxe sur les Conventions d'Assurance) dont les taux et exonérations sont fixés aux articles 991 à 1001 du CGI.



LE 06/11/2023

(MSM197)

INTERCALAIRE V

1

ETAT DES VEHICULES

ASSURES

CONTRAT NO : 4

AVENANT NO : 3

6423 / G VILLE DE BRIANCON

NUM	G	MARQUE	TYPE	IDENTIFICAT.	MISE CIR	CARACTERISTIQUES	USAGE	F	FCHISE	EFFET	CLAUSES PR.	RESILIATION
18	0	RENAULT		CL-131-FL	23032004	P.F.	8	SAS	2	150	01012021	30062023
20	2	POLARIS	RANGER 500E	AT-753-BL	20122006	CYL.		SAS	2	75	01012021	30062023
63	8	IVECO		AT-896-BH	19112001	P.R.	9	SAS	2	450	01012021	30062023
72	4	SARIS		1679KS05	30072003	P.F.		SAS	2	150	01012021	
89	0	RENAULT	KANGOO	FV-127-RQ	09122020	P.F.		SAS	3	150	01012021	30062022
110	5	HOLDER	C65SC	ESN180419	19122019	P.F.		SAS	3	450	01122022	31032023
111	5	MUSTANG	1650R	RF0E192315	01012022	P.F.		SAS	3	450	01122022	31032023
112	0	RENAULT	MASTER PHA	1259KT05	19052003	P.F.	9	SAS	2	150	01072023	
113	0	RENAULT	TRAFIC	DZ-766-SC	16022016	P.F.	5	SAS	2	150	01072023	
114	0	PEUGEOT	BOXER	EL-809-XJ	24042017	P.F.	7	SAS	2	150	01072023	
115	0	VOLKSWAGEN	TRANSPORTER	AB-761-KC	19062009	P.F.	7	SAS	2	150	01072023	31082023
116	0	CITROEN	JUMPER	GG-371-AJ	27042022	P.F.	7	SAS	3	150	01072023	

NBRE VEHICULES EDITES 12

NBRE TOTAL VEHICULES ASSURES 87



PM-TRV-GVC-001/V3.1

> Pour tout renseignement

05 49 32 56 63

Du lundi au jeudi de 08h30 à 18h00

Le vendredi de 08h30 à 17h00

sudest@smacl.fr

MONSIEUR LE MAIRE
VILLE DE BRIANCON
HOTEL DE VILLE
IMMEUBLE LES CORDELIERS
05105 BRIANCON CEDEX

Nos références à rappeler : 006423/G
AO VAM N° 3040-0004

Niort, le 6 novembre 2023

> Appel de cotisations

Date opération	N° appel cotisation	Nature opération	Cotisation HT	Taxes	Cotisation TTC
06/11/2023	ACA2023024250	Avenant n°003 du contrat AO VAM n°3040-0004 pour l'exercice 2023	767,57 €	46,37 €	813,94 €
		dont garantie catastrophes naturelles	2,55 €	-0,22 €	2,33 €
Total à payer					813,94 €

Ce prix TTC intègre les taxes de toute nature au regard de la fiscalité applicable à la date d'opération.
L'indice SRA en vigueur est de 128,16.

Modalités de règlement

Votre prochain règlement doit intervenir dans un délai de 30 jours (à compter de la date d'opération) ; par chèque, par mandat ou par virement.

**Si vous êtes éligible à la facturation électronique,
retrouvez vos factures sur votre portail Chorus dans les meilleurs délais.**

Le présent document vaut quittance après paiement



Merci de régler les sommes dues, par :

- **mandat administratif ou virement sur le compte :**

CRCA/CMDS

IBAN : FR76 1170 6000 3100 6511 5000 083

BIC : AGRIFRPP817

Références à rappeler : 006423/G - VILLE DE BRIANCON

- **ou par chèque, à l'ordre de SMACL Assurances, accompagné de ce coupon.**

1 / 2



> Détail des taxes et des contributions réglementaires

Libellé	Cotisation HT	Taux de taxe	Taxe	Cotisation TTC
Responsabilité civile	56,05 €	35,0 %	19,62 €	75,67 €
Vol et tentative de vol	-12,05 €	18,0 %	-2,17 €	-14,22 €
Incendie	-7,56 €	18,0 %	-1,36 €	-8,92 €
Bris de glace	-12,32 €	18,0 %	-2,22 €	-14,54 €
Dommages	-116,75 €	18,0 %	-21,02 €	-137,77 €
Attentat	-0,46 €	18,0 %	-0,08 €	-0,54 €
Catastrophes naturelles	-1,21 €	18,0 %	-0,22 €	-1,43 €
Assistance	4,09 €	18,0 %	0,74 €	4,83 €
Défense pénale et recours	7,78 €	9,0 %	0,70 €	8,48 €
Responsabilité civile	287,54 €	17,0 %	48,88 €	336,42 €
Vol et tentative de vol	37,58 €	0,0 %	0,00 €	37,58 €
Incendie	23,62 €	0,0 %	0,00 €	23,62 €
Bris de glace	37,58 €	0,0 %	0,00 €	37,58 €
Dommages	411,58 €	0,0 %	0,00 €	411,58 €
Attentat	1,42 €	0,0 %	0,00 €	1,42 €
Catastrophes naturelles	3,76 €	0,0 %	0,00 €	3,76 €
Assistance	7,74 €	0,0 %	0,00 €	7,74 €
Défense pénale et recours	39,18 €	9,0 %	3,50 €	42,68 €
TOTAL	767,57 €		46,37 €	813,94 €

En application de l'article 261 C 2° du Code Général des Impôts (CGI), les opérations d'assurance sont exonérées de TVA et soumises à la TCA (Taxe sur les Conventions d'Assurance) dont les taux et exonérations sont fixés aux articles 991 à 1001 du CGI.



MSM272

LE : 06/11/2023

Page : 2

REFERENCE
6423/GVILLE DE BRIANCON
HOTEL DE VILLE
05105 BRIANCON CEDEXTYPE DE GARANTIE : VEHICULE A MOTEUR
CONTRAT NO : 4

AVENANT	NO : 3	ETAT ANALYTIQUE DES COTISATIONS	ANNEE : 2023
---------	--------	---------------------------------	--------------

RIS	DESIGNATION DU RISQUE	MONTANT H T	MONTANT T T C
18	CL-131-FL RENAULT - SERVICE : SERVICE DES	-191.69	-248.45
20	AT-753-BL POLARIS - SERVICE : SERVICE JARD	-90.03	-113.80
63	AT-896-BH IVECO - SERVICE : FETES	-135.05	-173.11
89	FV-127-RQ RENAULT	-615.69	-770.70
110	FM-548-MD HOLDER	425.00	451.20
111	RF0E192315 MUSTANG	425.00	451.20
112	1259KT05 RENAULT - SERVICE : CIPPA	191.69	248.48
113	DZ-766-SC RENAULT - SERVICE : ST	191.69	248.48
114	EL-809-XJ PEUGEOT - SERVICE : CCAS	191.69	248.48
115	AB-761-KC VOLKSWAGEN - SERVICE : ASCLSH	64.59	83.72
116	GG-371-AJ CITROEN - SERVICE : SPSPOR	310.37	388.52
	TOTALISATION (en Euros)	767.57	814.02

Ce document reprend risque par risque les cotisations figurant à l'appel de cotisations, toutefois compte tenu des arrondis et des règles fiscales il n'a pas de valeur contractuelle.
Pour tout paiement, il convient de se reporter aux montants facturés à l'appel de cotisation.

smacl.fr



05 49 32 56 56 (prix d'un appel local)



Votre contrat est géré par **SMACL ASSURANCES SA** - Société anonyme au capital de 260 071 379,48 euros, entreprise régie par le Code des assurances, RCS Niort n° 833817224. 141, avenue Salvador-Allende - CS 20000 - 79031 NIORT Cedex 9.



(MSM197)

VENTILATION COTIS ANNUELLES
VEHICULES
ASSURES

LE 06/11/2023

1

CONTRAT NO : 4

AVENANT NO : 3

6423 / G VILLE DE BRIANCON

NUM	M A R Q U E	TYPE	IDENTIFICAT.	MISE CIR	USG	F	FCHISE	EFFET	RESILIAT.	HT	TTC
18	RENAULT		CL-131-FL	23032004	SAS	2	150	01012021	30062023		
20	POLARIS	RANGER 500E	AT-753-BL	20122006	SAS	2	75	01012021	30062023		
63	IVECO		AT-896-BH	19112001	SAS	2	450	01012021	30062023		
72	SARIS		1679KS05	30072003	SAS	2	150	01012021		65,34	83,87
89	RENAULT	KANGOO	FV-127-RQ	09122020	SAS	3	150	01012021	30062022		
110	HOLDER	C65SC	ESN180419	19122019	SAS	3	450	01122022	31032023		
111	MUSTANG	1650R	RFOE192315	01012022	SAS	3	450	01122022	31032023		
112	RENAULT	MASTER PHA	1259KT05	19052003	SAS	2	150	01072023		380,26	492,89
113	RENAULT	TRAFIC	DZ-766-SC	16022016	SAS	2	150	01072023		380,26	492,89
114	PEUGEOT	BOXER	EL-809-XJ	24042017	SAS	2	150	01072023		380,26	492,89
115	VOLKSWAGEN	TRANSPORTER	AB-761-KC	19062009	SAS	2	150	01072023	31082023		
116	CITROEN	JUMPER	GG-371-AJ	27042022	SAS	3	150	01072023		615,69	770,70
TOTALISATION (en Euros)										1821,81	2333,24